

Compte rendu de visites

Dates : 01 - 07 et 13 Décembre 2022

Lieux : Gouvernorat de Nabeul : Korba, Menzel Témime & Mida

Objet : Installation des plateformes de lutte contre « l'Orobanche crenata » sur féverole.

Participant :

- Dalel Toumi Azouz & Olfa Mlayeh: PRRDA-NE
- Mohamed Kharrat & Zouhair Abbes : INRAT
- Mounira Ben Amara & Emna Ben Massoud : CRDA Nabeul
- Mohamed Mehrez: CTV Nabeul
- Nada Jerbi : CTV Korba
- Souha Ouslati & Lobna Hasni: CTV Menzel Témime
- Mouna Ben Tkaya : CTV Mida
- Mortada Zgholli : Agriculteur Korba
- Makrem Ben Noureddine: Agriculteur Menzel Témime
- Samir Ben Abdallah : Agriculteur Mida

Dans le cadre des conventions signées entre le Pôle Régional de Recherche Développement Agricole du Nord-Est (PRRDA-NE), le Laboratoire des Grandes Cultures (LGC) de l'INRAT et le CRDA de Nabeul, un programme de transfert des résultats de la recherche relatives à la lutte contre l'orobanche a été élaboré, Ce programme est en cours de réalisation sur la féverole dans les champs des agriculteurs dans le gouvernorat de Nabeul. Il consiste en l'installation d'un protocole défini en collaboration avec les chercheurs du laboratoire des grandes cultures chez des agriculteurs dans trois sites différents. Les sites ont été identifiés

en collaboration avec les représentants du CRDA de Nabeul, comme sites fortement infestés par l'orobanche.

Le protocole consiste en :

- L'adoption d'un semis tardif.
- L'utilisation des variétés sélectionnées pour leurs rendements et pour leurs tolérances à l'orobanche, soient la variété « Chourouk » et la variété « Najeh » de féverole. Ces variétés sont semées seules ou en association avec le fenugrec.
- Les différents traitements du protocole seront comparés entre eux et au témoin « agriculteur » : l'agriculteur conduit la culture selon ses traditions et ses habitudes en utilisant sa propre semence ou le cas échéant la variété sensible à l'orobanche « Saber » fournie par le laboratoire des grandes cultures.

Au préalable, nous avons organisé des visites de diagnostic des sites identifiés puis, des visites d'installation des plateformes de transfert des nouvelles technologies de lutte contre l'orobanche. Les semences nécessaires ont été fournies par le laboratoire des grandes cultures qui a aussi préparé les semences des associations.

Le calendrier des visites de prospection était comme suit :

Sites	Date Diagnostic	Semis Témoin Agriculteur	Date d'Installation du Protocole	Observations
Menzel Témime	26/10/2022	08/11/2022 semis au semoir	04/12/2022 : semis à la volée «vu état du terrain »	Terrain impraticable le jour de la visite du 01/12/2022 (sol lourd)
El Mida	14/11/2022	02/12/2022	07/12/2022	Semée au semoir
Korba	26/10/2022	6/12/2022	13/12/2022	Semée à l'épandeur

Le plan adopté pour ces plateformes est le suivant :

Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4	Parcelle 5	Parcelle 6	Parcelle 7
Féverole «Chourouk»	Féverole «Chourouk» + fenugrec	Féverole « Najeh »	Féverole « Najeh » + fenugrec	Féverole « saber »	Féverole « saber »+ fenugrec	Témoin agriculteur ou Saber

Des échantillons des semences utilisées par les agriculteurs ont été ramenés pour analyses nécessaires au laboratoire de virologie.

1- Site Menzel Témime, Agriculteur :Mr. Makrem Ben Noureddine

Constat de la parcelle le 01/12/2022

Parcelle agriculteur : Semée au semoir le 8 Novembre 2022, la parcelle témoin est propre et la levée est homogène. L'agriculteur associe la féverole au fenugrec depuis quelques années et il en est satisfait. La proportion du fenugrec semble plus importante que celle préconisée par les chercheurs.

La parcelle a reçu l'équivalent de 100 kg de DAP/ha, apport réalisé avant le semis du témoin agriculteur.

Le sol est caractérisé par une texture lourde riche en argile. Les pluies enregistrées la veille de notre visite le 01/12/2022 ont rendu le terrain impraticable et le semis a été reporté pour après quelques jours.

L'équipe a alors procédé au piquetage de la parcelle, les différents sacs de semences ont été numérotés pour permettre à l'agriculteur de semer quand les conditions de terrain deviennent favorables.

Le semis a été réalisé à la volée le 04/12/2022.



2- Site El Mida, Agriculteur : Mr. Samir Ben Abdallah



La parcelle témoin agriculteur a été semée le 02/12/2022, une date relativement tardive par rapport aux habitudes de la région. Cette date a été dictée par les conditions climatiques de la campagne 2022-2023 en cours. (faible pluviométrie voire nulle au cours des mois d'octobre et de novembre). Les différents traitements du protocole ont été semés le 07/12/2022. L'agriculteur disposant de son propre semoir et le terrain étant praticable, le témoin agriculteur ainsi que tous les traitements du protocole ont été semés au semoir. L'apport de l'équivalent 100 kg DAP/ha est alors réalisé lors du semis (semoir combiné). Les représentants des différents partenaires (PRRDDA-NE, INRAT, CRDA, CTV) ont assisté au semis. Un traitement à base de simazine a été programmé.

3- Site Korba, Agriculteur : Mr. Mortadha Zgholli



D'après les déclarations de l'agriculteur, le témoin agriculteur a été semé le 6/12/2022 à l'épandeur.

Il a été convenu en commun accord avec l'agriculteur d'installer le protocole lors de notre visite programmée pour le **13/12/2022**, la semence étant livrée à l'avance pour des contraintes de disponibilité d'engin adéquat.

Toutefois, l'agriculteur n'a pas attendu notre arrivée. Il a semé seul sans même demandé avis, directives ou consignes nécessaires pour le protocole. Le semis a été réalisé à l'épandeur.

Lors de notre arrivée, l'application d'un traitement herbicide post semis était en cours. L'agriculteur a prétendu avoir gardé les sacs vides dans l'ordre de succession des parcelles. Ceci reste à confirmer après la levée et en végétation et la formation des graines pour pouvoir différencier les variétés.